**Modèle d’arrêté**

***Portant changement d’affectation temporaire***

***En raison de la fermeture de la crèche ou de l’établissement scolaire***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la commune ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…***- …** *(n° d’ordre)*

**portant changement d’affectation temporaire**

**en raison de la fermeture de la crèche ou de l’établissement scolaire**

*Le-La Maire-Président-Présidente de* *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1)

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23

OU

*(Pour les caisses de crédit municipal)* Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L.514-2,

Vu les articles L.3131-1 et suivants du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l’Instruction du 23 mars 1950 portant application des dispositions du statut général des fonctionnaires relatives aux congés annuels et aux autorisations exceptionnelles d’absence ;

Vu la note d’information de la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) en date du 28 février 2021;

Vu les annonces du président de la République du mercredi 31 mars portant sur les nouvelles mesures qui entrent en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du lundi 5 avril 2021, hors Outre-Mer.

Considérant que l’autorité territoriale peut procéder aux mouvements des fonctionnaires au sein de la collectivité ou l’établissement ;

Considérant que la préservation de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences sur la population ;

Considérant qu’en raison de l’épidémie de Covid 19, l’autorité territoriale peut affecter temporairement des agents à de nouvelles missions correspondant à des missions essentielles au sens des recommandations du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans la mesure du respect des missions prévues au statut particulier de l’agent ;

Considérant qu’en raison des circonstances exceptionnelles, ce changement d’affectation ne donne pas lieu à déclaration de vacance d’emploi auprès du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale ;

Considérant que M (Mme) … titulaire du grade de ….*(Indiquer le grade détenu par l’agent)* exerce ses fonctions au sein de … ;

Considérant la nécessité de placer M (Mme) …. dans une position statutaire régulière ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du ………. jusqu'au terme, au maximum, de la période renforcement des mesures sanitaires, M (Mme) …, (grade)…est affecté(e) au service … et/ou à l’emploi …. et/ou pour effectuer les fonctions de … .

Article 2 :

Durant cette période, M (Mme) …,*(nom, prénom)* conserve l’intégralité de sa rémunération et le maintien de ses droits à avancement et de ses droits à la retraite.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des services (ou le-la secrétaire de mairie) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (nom de la catégorie de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement),*

Le … *(date),* en double exemplaires

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

Transmis au Représentant de l’État le … *(date)*

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)